

Communiqué du 4 avril 2018



DISCRIMINATION SYNDICALE : À NOUVEAU CONDAMNÉE, PEOPLE & BABY REFUSE ENCORE DE PAYER !

Contacts : sante-social.rp@cnt-f.org - 06 95 45 67 62

Après avoir été **condamnée aux prud'hommes en novembre 2017** pour discrimination syndicale, People & Baby a vu sa demande de suspension de l'exécution provisoire du jugement rejetée le 2 mars 2018 par la Cour d'appel de Paris : l'entreprise doit donc payer sans délai les indemnités aux salariées illégalement licenciées ainsi qu'à la CNT, et ce malgré sa décision de faire appel du jugement prud'hommal.

MARS 2010 :
CINQ SALARIÉES SYNDICALISTES
LICENCIÉES

En dépit de ces deux condamnations successives, People & Baby n'a toujours pas versé un seul centime aux salariées injustement licenciées, parce que syndicalistes, il y a huit ans, en mars 2010 !

C'EST NOUS QUI TRAVAILLONS,
ALORS C'EST NOUS QUI DÉCIDONS !

Alors qu'aujourd'hui on constate avec colère et amertume que le Ministère du Travail autorise le licenciement d'un camarade postier, licenciement dont le caractère abusif a pourtant été démontré par l'inspection du tra-

**NOVEMBRE 2017 : CONDAMNATION DE
PEOPLE & BABY AUX PRUD'HOMMES
POUR DISCRIMINATION SYNDICALE**

vail, qu'en est-il de sa réaction concernant les patrons qui se croient au-dessus des lois et qui ne payent pas leurs amendes? **Par qui seront sanctionnés les deux dirigeants de l'entreprise People & Baby, Christophe Durieux et Odile Broglin?** Qui va les contraindre à verser une maigre part de leur chiffre d'affaire colossal (120 millions de chiffre d'affaire).

Le ministère ne fait-il pas deux poids deux mesures entre l'intérêt des patrons et les droits des salarié-e-s? Évidemment, oui ! **L'État et le patronat sont du même côté: celui de la bourgeoisie!**

Mais dans le camps des travailleurs nous sommes beaucoup beaucoup plus nombreux qu'eux! Nous ne lâcherons rien! **People & Baby, il est l'heure de payer pour les salariées que vous avez licenciées abusivement !**

La CNT appelle les collectivités publiques à prendre connaissance des pratiques et des manœuvres de People & Baby et à cesser tout partenariat avec cette entreprise qui bafoue le droit des salariées.

AVRIL 2018 :
PEOPLE & BABY N'A PAS ENCORE
VERSÉ UN CENTIME

Alors que les conditions de travail et d'accueil ne cessent de se détériorer à People & Baby comme dans toutes les autres entreprises privées de la petite enfance, **nous appelons toutes les salarié-e-s de ces crèches et halte-garderies à monter des sections syndicales**, à se battre pour le respect du code du travail, à réclamer l'augmentation du nombre de personnels, à pratiquer l'auto-gestion tant dans l'organisation du travail que dans la lutte !